

Accès :

L'accès à la salle d'escalade, n'est autorisé qu'aux seuls adhérents à jour de leur cotisation hors des créneaux réservés aux scolaires.

L'Association Munster Escalade (AME) est cogestionnaire de la structure artificielle par convention annuelle avec la commune de Munster (qui est propriétaire de la structure).

L'accès aux créneaux d'ouverture pour grimpeurs autonomes est assujéti à la validation du passeport autonomie de l'AME (à minima), ou des passeports FFME orange et plus.

La vigilance en matière de sécurité est l'affaire de tous : il appartient à chacun de prendre en compte la sécurité collective et d'intervenir, de conseiller, chaque fois qu'un problème de sécurité potentiel est repéré.

Planning

Le planning des créneaux d'ouverture est affiché dans la salle. Le nom du ou des responsables de séance y est précisé.

Certains créneaux sont réservés aux cours pour les jeunes grimpeurs, ce sont les séances encadrées. Ces séances sont animées par des bénévoles, dont au moins un est détenteur du brevet d'initiateur SAE.

Certains créneaux sont dédiés aux grimpeurs autonomes, ce sont les séances non encadrées. Ces séances se déroulent en présence d'un responsable bénévole.

Le planning est défini en début d'année et est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes des responsables de séances.

Responsable de séance :

Le responsable des séances non encadrées, est une personne majeure, licenciée FFME, nommée par le comité directeur du club. Ce responsable est bénévole.

Sa présence vise à :

- Permettre l'accès à la séance aux seules personnes autorisées c'est-à-dire les licenciés FFME (hors créneaux scolaires et opérations exceptionnelles) ayant validés le « passeport autonomie » de l'AME.
- Rappeler les règles de sécurité et intervenir en cas de non-respect.
- Exclure tout participant ne respectant pas les règlements ou dont la conduite apparaît comme dangereuse.

- Gérer les situations d'incident ou d'accident et éventuellement prévenir les secours.
- Veiller au respect du lieu et des autres utilisateurs.
- S'assurer de la compatibilité du matériel utilisé par les participants avec le site.
- Faire respecter le règlement intérieur.
- Effectuer un contrôle de routine de la structure, des tapis, des cordes.

Accès des mineurs

Avec une autorisation parentale (cf annexe 2), les mineurs peuvent participer à ces séances non encadrées :

- Pour les moins de 14 ans, en présence et sous la responsabilité effective d'un adulte autorisé (parent ou adulte autorisé par les parents, accord parental signé)
 - A partir de 14 ans, aux mineurs autorisés. Par « autorisé » s'entend
 - Une autorisation signée par le ou les détenteurs de l'autorité parentale
- et**
- Un passeport FFME orange validé

Lors des séances encadrées :

- Le club assume la responsabilité des mineurs qui lui sont confiés pendant la totalité du temps du cours d'escalade. Cette responsabilité s'entend dans la salle d'escalade.
- L'accueil des enfants a lieu 5 minutes avant le début du cours. Il appartient aux parents de vérifier que le moniteur est bien présent. Avant l'heure de la séance ou en cas d'absence du moniteur, les mineurs sont sous la responsabilité des parents.
- A l'issue du cours, la surveillance des mineurs se fait par le moniteur dans la limite de la salle d'escalade. Une fois les portes du gymnase franchies, le mineur n'est plus sous la responsabilité de l'encadrant.
- Un mineur ne respectant pas les consignes de sécurité peut être exclu du groupe. Trois niveaux d'avertissement précèdent cette exclusion : de l'initiateur envers le mineur, de l'initiateur envers les parents, du comité directeur ou de son représentant envers les parents.
- Les grimpeurs évoluent uniquement dans l'espace de la salle dédié à l'escalade. L'accès à la zone équipée pour la gym est formellement interdit. L'encadrant et les parents sont garants du respect de cette consigne

Les équipements de protection individuelle (EPI):

Le nœud d'encordement : afin qu'il puisse être aisément contrôlé, le nœud en huit tricoté est préconisé dans la salle avec un double nœud d'arrêt.



Le système d'assurage par « huit » est interdit en salle.

Pour ceux pratiquants **l'escalade en tête**, veillez à faire un nœud en bout de corde.

Le matériel personnel : chaque pratiquant est responsable de son matériel. La durée de vie du matériel personnel est fournie par le fabricant. Son usure est variable en fonction de l'usage qui en est fait. Il est fortement conseillé de vérifier ou de faire vérifier régulièrement son baudrier et son matériel d'assurage par une personne compétente.

Le club dispose d'équipements de protection individuelle gérés par un gestionnaire EPI. Il n'est pas ouvert à la location mais peut être mis occasionnellement à la disposition des adhérents ne disposant pas de leur propre matériel ou de ceux disposant d'équipements jugés non conformes par l'ouvreur de salle. Un registre permet de colliger les informations concernant ces EPI.

Le passeport autonomie de l'Association Munster Escalade :

Tous les adhérents sont concernés par ce passeport.

Ce passeport est issu des modules « sécurité » des passeports FFME Blanc, jaune et orange. Les grimpeurs ayant validé le passeport orange sont d'emblée titulaires du passeport autonomie de l'AME.

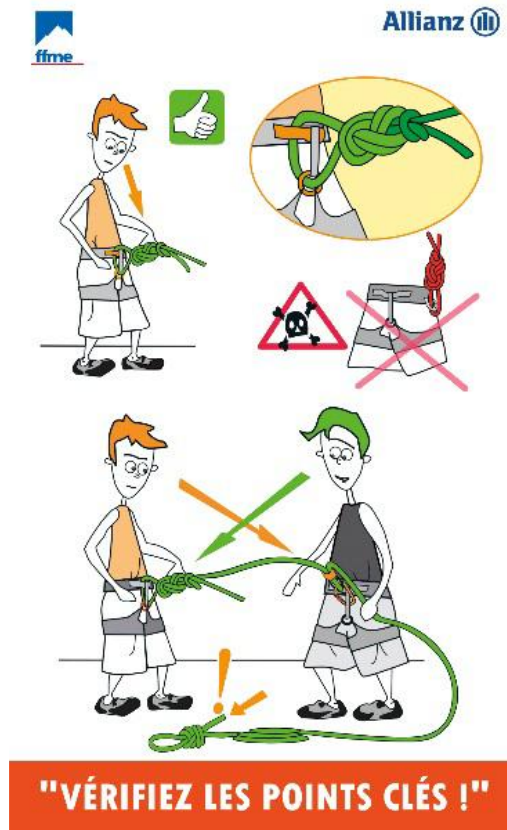
Le passeport autonomie est attribué par les initiateurs du club. Pour les débutants, des sessions de formation sont dispensées chaque début de saison. Les dates sont communiquées par mail ou affichage en salle.

Les éléments d'évaluation sont consultables en lien (annexe x).

Des colliers rilsans de couleur jaune sont fixés sur le baudrier des grimpeurs estimés comme autonome :

- 1 rilsan pour un pratiquant maîtrisant les techniques de sécurité en moulinette
- 2 rilsans pour un pratiquant maîtrisant les techniques de sécurité en tête.

La pratique en autonomie est possible uniquement après l'acquisition de ce passeport.



"VÉRIFIEZ LES POINTS CLÉS !"

Les initiateurs SAE du club

L'association Munster Escalade dispose en son sein, d'adhérents ayant validé le diplôme fédéral d'initiateur SAE.

Chaque session de séance encadrée est animée par au minimum un initiateur SAE à jour de sa formation continue. La liste des initiateurs SAE est validée par le comité directeur et affichée sur le panneau d'affichage du club.

Pour permettre la pratique en sécurité, le comité directeur de l'AME a limité l'effectif des groupes lors des séances encadrées à 8 par cadre responsable (soit 4 cordées).

Les mineurs qui encadrent les groupes de jeunes le font sous la responsabilité d'au moins un adulte cadre responsable de la séance. Ils se rajoutent à l'effectif minimal précédemment cité (1 cadre pour 4 cordées).

Les sorties encadrées sur site naturel avec les initiateurs SAE de l'AME ne sont possibles que sous la responsabilité d'un cadre expérimenté (Initiateur SNE ou titulaire du DEJEPS).

En cas d'accident :

Faire appel au 15 le plus tôt possible si besoin (n° d'appel d'urgence : 112). Un téléphone fixe est disponible au niveau du bureau de la gymnastique.

Le responsable de salle veille à éviter tout sur-accident.

Une trousse de premiers secours est disponible dans le local matériel. Un défibrillateur cardiaque se trouve fixé à côté de la porte d'entrée de la salle.

Tous les accidents doivent être signalés au président de l'AME. Chaque licencié doit faire sa déclaration aux assurances via l'espace licencié du site de la FFME.

Les accidents graves sont systématiquement signalés à la FFME afin d'analyser les circonstances dans le but d'améliorer les pratiques.

Transmission des valeurs citoyennes

L'association Munster Escalade s'engage à promouvoir les valeurs citoyennes portées par la FFME :

- **S'évader**, c'est vivre ses rêves plutôt que rêver sa vie
- **Être responsable**, c'est être garant des limites au-delà de ses désirs
- **Partager**, c'est l'aventure humaine au-delà de l'exploit sportif
- **Se dépasser**, c'est s'accomplir pleinement en tant qu'individu
- **Faire preuve d'humilité**, c'est savoir vaincre en silence et renoncer avec le sourire
- **Protéger**, c'est permettre aux générations futures de toucher nos rêves
- **S'engager**, c'est assumer d'être le premier de cordée

Le code moral de la FFME est affiché dans la salle.